

# L'arrangement franco-suisse du 1 novembre 1952

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **32 (1952)**

Heft 11: **L'électricité**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'arrangement franco-suisse du 1<sup>er</sup> novembre 1952

Un arrangement a été signé le 1<sup>er</sup> novembre entre la France et la Suisse, qui fixe le régime des échanges de marchandises entre ces deux pays pour la période de **six mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> octobre 1952 au 31 mars 1953.

Cet arrangement se fonde, comme les « modus vivendi » des 19 avril et 25 juillet, sur « l'accord de base » du 8 décembre 1951, dont la validité est prolongée de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1953.

Les **contingents contractuels** ci-dessous ont été calculés pour la plupart en réduisant de 40 % les montants semestriels initiaux (contingents de l'accord du 8 décembre 1951 divisés par deux). Si l'on totalise le montant des licences délivrées avant l'arrêt des importations et celui des contingents concordataires fixés successivement pour les périodes s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1952 au 31 mars 1953, on obtient, pour la majorité des postes, une amputation des contingents de base, étendus à 16 mois, de 40 à 50 %.

La répartition de ces contingents a fait l'objet d'un avis aux importateurs publié au Journal officiel du 15 novembre, au sujet duquel tous nos membres ont reçu un bulletin d'information spécial.

Quant aux **produits anciennement libérés**, mis en répartition par l'avis aux importateurs publié au Journal officiel du 23 octobre, les autorités françaises ont donné certaines assurances au sujet des quotas réservés à la Suisse sur les contingents globaux. Nous sommes à la disposition de nos membres pour les renseigner.

En ce qui concerne enfin, les **exportations françaises vers la Suisse**, les contingents ont été d'une façon générale augmentés de 4/12<sup>e</sup> pour tenir compte de la prolongation de quatre mois de l'accord. Certaines matières premières bénéficient cependant d'une légère augmentation.

*Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits de cet accord. Certes, il consacre une amélioration, bien modeste, par rapport aux arrangements antérieurs, mais il perpétue un système de restrictions d'importations qui ne saurait avoir notre approbation.*

*Dans l'un de leurs récents numéros, les Informations industrielles et commerciales reproduisaient une déclaration courageuse de M. Velter, président de la Fédération belge de la mécanique, qui reflète certainement l'opinion de plus d'un partenaire commercial de la France :*

*« Il n'est pas digne de nos deux pays que l'on se réunisse tous les trois mois pour triturer durant deux ou trois semaines des centaines de postes, pour discuter àprement, comme s'il s'agissait d'une chose capitale, de contingents portant sur des chiffres dérisoires et pour se séparer finalement avec la certitude que le minable petit accord que l'on est parvenu à signer ne sera même pas appliqué.*

*« Ce mauvais jeu, qui dure depuis des années, doit prendre fin. Il risque de mettre en cause dans l'opinion de nos gens la profonde amitié et la très sincère admiration qui nous unissent à la France. Je supplie que les deux gouvernements le comprennent et qu'ils ordonnent le nécessaire redressement de nos relations économiques. »*

*Nous souhaitons très vivement que la reprise amorcée en octobre dans les exportations françaises se poursuive et permette de restaurer au printemps prochain un régime plus sain, plus juste et plus profitable des échanges entre nos deux pays.*

**L**A Commission mixte prévue à l'article 7 de l'accord commercial franco-suisse du 8 décembre 1951 s'est réunie à Berne du 6 au 11 octobre, puis du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1952.

Les deux délégations sont convenues des dispositions ci-après :

## 1<sup>o</sup> Validité de l'accord du 8 décembre 1951

La durée de validité de l'accord du 8 décembre 1951 est prolongée du 1<sup>er</sup> décembre 1952 au 31 mars 1953.

## 2<sup>o</sup> Importations françaises en Suisse

Les importations de produits français en Suisse pendant la durée d'application du présent arrangement jouiront du régime dont elles ont bénéficié jusqu'au 30 septembre 1952. Les contingents figurant à la liste A ainsi qu'à la lettre 2 C de l'accord du 8 décembre 1951 pour l'importation en Suisse de produits français sont uniformément augmentés de 4/12 de leur quotité.

Pour les marchandises reprises à la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera des autorisations d'exportation vers la Suisse pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1952 au 31 mars 1953 à concurrence de quantités ou valeurs correspondant à 4/12 des contingents figurant à ladite liste, à l'exception des produits ci-après pour lesquels les contingents suivants sont fixés :

311-313	Houille, coke, agglomérés de houille :	
	— qualités normales . . . . .	225.000 t.
	— bas produits . . . . .	20.000 t.
1281 à 1296	Produits sidérurgiques :	
	— produits laminés à chaud, tôles, etc., matériel pour voies ferrées dont au moins 3.500 t. de demi-produits et 1.000 t. de fer blanc . . . . .	60.000 t.
	— produits de grosse forge et gros emboutissage . . . . .	200 t.
	— aciers alliés . . . . .	4.000 t.
	— aciers au carbone . . . . .	6.000 t.
1297-1302	Produits sidérurgiques tréfilés, étirés, laminés à froid . . . . .	3.000 t.
1303	Tubes et tuyaux en fonte . . . . .	1.000 t.
1304-1306	Tubes et tuyaux en fer ou acier . . . . .	5.000 t.

En outre, en ce qui concerne les produits ci-après désignés repris sur la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1952 au 30 juin 1953 des autorisations d'exportation vers la Suisse à concurrence des quantités suivantes :

728 C	Peaux de veaux . . . . .	25 t.
728 D	Peaux d'équidés . . . . .	50 t.
ex 763	Bois de feu d'essences feuillues . . . . .	100.000 t.
ex 765 A	Bois en grumes :	
	chêne . . . . .	4.000 m <sup>3</sup>
	frêne . . . . .	500 m <sup>3</sup>
	hêtre . . . . .	1.000 m <sup>3</sup>
	peuplier (pour la fabrication des allum.) . . . . .	500 m <sup>3</sup>
	divers* . . . . .	
ex 765 A	Bois coloniaux . . . . .	10.000 t. (dont 5.000 t. d'okoumé)
ex 767 A-B	Bois sciés :	
	chêne (y compris frises de parquets) . . . . .	6.000 m <sup>3</sup>
	noyer* . . . . .	
	frêne . . . . .	2.000 m <sup>3</sup>
	frises pour parquets* . . . . .	
	peuplier . . . . .	500 m <sup>3</sup>
	divers* . . . . .	
	hêtre . . . . .	5.000 m <sup>3</sup>

## 3<sup>o</sup> Importations suisses en France et dans l'Union française

a) Au titre de la période d'application du présent arrangement, il sera délivré de part et d'autre les licences nécessaires à l'importation en France des produits repris aux listes B1 et D de l'accord du 8 décembre 1951 dans la limite des contingents figurant aux listes B1 et D ci-annexées.

b) Les reliquats non utilisés des contingents ouverts au titre du 3<sup>e</sup> trimestre 1952 seront reportés sur les contingents correspondants de la période d'application du présent arrangement.

Les Autorités françaises feront tenir à la Légation de Suisse à Paris un état d'utilisation à la date du 30 octobre 1952 des contingents ouverts dans la Métropole au titre du 3<sup>e</sup> trimestre 1952.

(\* Régime prévu par les avis aux exportateurs des 4 avril et 25 juillet 1952.

c) Le poste n° 295 de la liste B1 est complété comme suit :  
« meubles métalliques » et le poste n° 335 de la liste B1  
l'est comme suit :

n° tarif

1761 Séchoirs électriques pour les cheveux et le poste  
n° 347 l'est par l'adjonction de la position 1714.

d) En ce qui concerne les territoires de l'A. F. N. et les  
autres territoires de l'Union française, les contingents  
figurant aux listes B2 et B3 ci-annexées sont fixés pour la  
période du 1<sup>er</sup> décembre 1952 au 31 mai 1953 ; les reliquats  
non utilisés au 30 novembre 1952 des contingents fixés  
par l'accord du 8 décembre 1951 seront reportés sur les  
contingents correspondants prévus par le présent  
arrangement.

## LISTE B1

### Importation de produits suisses en France métropolitaine

N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.
<b>I. — Agriculture et alimentation</b>								
201	Poissons d'eau douce . . . . .	90	238	Résines synthétiques thermo-durcis-		279	Raccords . . . . .	1.050
202	Laits médicaux en poudre . . . . .	7.500	239	Résines synthétiques thermoplastes . . . . .	300	280	Etuirs rigides filés, boîtes à membranes . . . . .	112,5
203	Fromage à pâte dure . . . . .	10.500	240	Soudures . . . . .	135	281	Câbles, tresses, élingues, etc. . . . .	30
204	Fromage vert de Glaris . . . . .	3	241	Divers . . . . .	512,5	282	Visserie et articles de décolletage . . . . .	600
205	Légumes frais . . . . .	P. M.				283	Articles de tirefonnerie, boulonnerie, visserie . . . . .	300
206	Pommes de terre . . . . .	P. M.				284	Outils agricoles, horticoles, etc. . . . .	200
207	Pommes à cidres . . . . .	P. M.				285	Outillages mécaniques à main . . . . .	64
208	Pommes et poires de table . . . . .	1.980				286	Couteaux . . . . .	45
	(2)					287	Lames de rasoirs de sûreté . . . . .	8
209	Gluten . . . . .	30	<b>III. — Cuirs, textiles, chaussures</b>			288	Éviers en acier inoxydable . . . . .	45
210	Pectine séchée . . . . .	150	242	Cuir-vachette au chrome . . . . .	75	289	Serrures pour valises, sacs, serviettes . . . . .	90
211	Sucre de lait . . . . .	90	243	Peaux de reptiles tannées, teintes . . . . .	90	290	Mécanisme pour reliures à feuillets mobiles . . . . .	45
212	Sucreries, bonbons sans alcool . . . . .	15	244	Bouts durs pour chaussures, etc. . . . .	90	291	Ouvrages et ustensiles de ménage en aluminium . . . . .	60
213	Chocolat . . . . .	210	245	Articles industriels en cuir . . . . .	150	292	Caractères de machines à écrire . . . . .	147
214	Biscuits . . . . .	15	246	Ouate et articles en ouate . . . . .	15	293	Robinetterie, raccords autres qu'en fonte malléable et en acier . . . . .	135
215	Concentrés et jus de fruits, cidre, etc. . . . .	150	247	Tissus imprimés de coton pur . . . . .	1.485	294	Fermetures à glissière . . . . .	60
216	Bière . . . . .	150	et 249	Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'appâts spéciaux . . . . .	1.485	295	Divers . . . . .	150
217	Vins blancs . . . . .	90	248	Tissus imprimés de coton mélangé, de rayonne, de fibranne, pures ou mélangées . . . . .	300			
218	Eaux-de-vie . . . . .	30	250	Bas de fils synthétiques triotés en Suisse . . . . .	240	<b>VI. — Machines, appareils, instruments véhicules</b>		
219	Cigares, cigarettes, tabac, etc. . . . .	100	251	Chaussures . . . . .	150	a) Machines et appareils		
220	Divers . . . . .	660	252	Chaussures spéciales pour sports . . . . .	30	296	Appareils de cuisson et de chauffage à gaz . . . . .	150
<b>II. — Produits chimiques</b>			253	Ouvrages en tissus ou papiers micaacés ouvrages en mica . . . . .	6	297	Chaudières à vapeur, matériel de centrales hydrauliques ou thermiques . . . . .	750
<b>matières plastiques et caoutchouc</b>			254	Divers . . . . .	210	298	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne . . . . .	1.500
221	Brai de goudron . . . . .	60				299	Compresseurs et pompes à vide . . . . .	900
222	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier . . . . .	1.110	<b>IV. — Bois et ouvrages en bois papiers, cartons, divers</b>			300	Segments de piston . . . . .	375
223	Alcool butylique, alcool isobutylique, alcool méthylique, dissolvants et plastifiants divers . . . . .	450	255	Pellicules transparentes, éponges en viscose . . . . .	75	301	Matériel d'injection pour automobiles et autorails . . . . .	420
224	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire . . . . .	3.312,5	256	Panneaux, planches, plaques, etc. . . . .	270	302	Installations frigorifiques . . . . .	360
225	Acide acétique, ses sels et esters . . . . .	150	257	Meubles . . . . .	15	303	Appareils frigorifiques de ménage . . . . .	7,5
226	Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines . . . . .	7,5	258	Parquets en liège . . . . .	15	304	Matériel de broyage, de criblage, etc. . . . .	180
227	Engrais chimiques azotés . . . . .	510	259	Carton isolant . . . . .	150	305	Matériel de cimenterie . . . . .	360
228	Colorants . . . . .	7.950	260	Papiers de tenture . . . . .	15	306	Machines de fonderie . . . . .	120
229	Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments . . . . .	150	261	Masse filtrante en amiante pure ou mélangée de cellulose . . . . .	15	307	Motoculteurs . . . . .	210
230	Encre d'imprimerie, vernis spéciaux pour tubes souples . . . . .	210	262	Verrerie . . . . .	45	308	Charrues, cultivateurs, faucheuses, etc . . . . .	450
231	Encres à écrire, à dessiner, à dupliquer ou à tampons . . . . .	3	263	Bouteilles à conserves . . . . .	15	309	Machines et appareils pour les industries alimentaires . . . . .	296
232	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs . . . . .	105	264	Touches de machines à écrire . . . . .	60	310	Installations pour industries chimiques . . . . .	150
233	Crayons composés . . . . .	300	265	Pierres industrielles . . . . .	60	311	Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques . . . . .	15
234	Allumettes . . . . .	150	266	Brosserie . . . . .	30	312	Machines-imprimeuses pour boîtes, carton . . . . .	450
235	Pellicules . . . . .	90	267	Jeux et jouets . . . . .	30	313	Autres machines d'impression . . . . .	600
236	Films impressionnés . . . . .	Liberté	268	Boutons de vêtements . . . . .	45	314	Broches et ailettes pour métiers à filer . . . . .	75
237	Préparations désinfectantes . . . . .	618	269	Articles de bureau . . . . .	45	315	Anneaux, curseurs pour métiers à filer . . . . .	180
			270	Porte-plumes, stylographes, porte-mines . . . . .	30	316	Aiguilles et platine pour métiers de bonneterie . . . . .	90
			271	Peignes . . . . .	3	317	Machines à coudre à usage domestique . . . . .	1.650
			272	Divers . . . . .	262,5	318	Machines et appareils pour l'industrie des peaux, du cuir et des chaussures . . . . .	90
			273	Divers . . . . .	360	319	Machines et appareils de conditionnement . . . . .	150
			<b>V. — Métaux et ouvrages en métaux</b>			320	Machines-outils, dont 10 % pour machines-outils pour travail du bois . . . . .	5.550
			274	Plaquettes en carbure de tungstène . . . . .	90	321	Machines à tailler les engrenages . . . . .	306
			275	Pièces en fonte, brute . . . . .	180	322	Machines-outils électriques portatives . . . . .	325
			276	Fers et aciers laminés ou étirés à froid . . . . .	525			
			277	Produits mi-ouvrés, en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages dont 150 pour articles en nickel . . . . .	750			
			278	Fils et filaments de tungstène . . . . .	120			

(1) Le libellé des marchandises est résumé : pour les dénominations exactes, prière de se reporter soit au Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 13 novembre 1952, soit au supplément encarté dans le numéro de décembre 1951 de notre « Revue économique franco-suisse ».

(2) Ce montant comporte extinction de tous les soldes de contingent pouvant subsister à la conclusion du présent arrangement.

N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.
323	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives . . .	3	336	Rasoirs électriques . . . . .	150	349	Instruments de mesure portatifs à lecture directe . . . . .	470
324	Outils et accessoires de machines-outils (1) . . . . .	1.150	337	Appareils tournants électro-domestiques . . . . .	45	350	Instruments scientifiques . . . . .	660
325	Machines à écrire, dont au maximum 5 % de pièces détachées . . . . .	825	338	Équipement électrique pour automobiles et autorails . . . . .	870	351	Règles à calcul . . . . .	30
326	Organes de transmission . . . . .	450	339	Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles . . . . .	90	352	Appareils photographiques . . . . .	50
	<i>b) Constructions électriques</i>		340	Eclairages et parties de bicyclettes . . . . .	75	353	Parties et pièces détachées d'appareils photographiques et accessoires . . . . .	30
327	Transformateurs, disjoncteurs, etc. . . . .	1.350		<i>c) Matériel de transport</i>		354	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique . . . . .	60
328	Appareillages électriques . . . . .	1.050	341	Locomotives . . . . .	P. M.	355	Prothèses dentaires . . . . .	45
329	Condensateurs . . . . .	450	342	Tracteurs agricoles, matériel de débardage . . . . .	150	356	Grosse horlogerie électrique . . . . .	90
330	Fils et câbles isolés . . . . .	60		<i>d) Instruments et appareils</i>		357	Constateurs de vol pour pigeons . . . . .	45
331	Matériel de téléphonie et de télégraphie . . . . .	75	343	Compteurs spéciaux, compteurs de tours . . . . .	180	358	Pièces de rechange . . . . .	2.200
332	Appareils électro-acoustiques . . . . .	60	344	Indicateurs de vitesse, tachymètres . . . . .	60	359a	Divers . . . . .	1.200
333	Appareils radioélectriques . . . . .	767	345	Butyromètres . . . . .	90	359b	Divers . . . . .	450
334	Matériel médico-chirurgical électrique et radiologique . . . . .	45	346	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau . . . . .	75			
335	Appareils électriques de cuisson et de chauffage . . . . .	195	347	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats . . . . .	120			
			348	Dispositifs spéciaux pour compteurs électriques . . . . .	440			

(1) Y compris lames de scies électriques portatives.

### VII. — Horlogerie

360	Boîtes . . . . .	79,5
361	Fournitures de rhabillage . . . . .	435
362	Ébauches et fournitures de fabrication . . . . .	2.767,2
363	Montres et mouvements terminés . . . . .	3.382,5
364	Grosse horlogerie . . . . .	36
365	Réveils à ancre, 8 jours . . . . .	24

### LISTE B2

#### Importation de marchandises suisses en Afrique du Nord et dans les Départements d'outre-mer

	Contingents en 1.000 fr. s.				Contingents en 1.000 fr. s.		
	Algérie et Tunisie	Maroc	Départ. d'outre-mer		Algérie et Tunisie	Maroc	Départ. d'outre-mer
Laits médicaux en poudre, concentrés, stérilisés, pasteurisés . . . . .	500	GI	10	Raccords . . . . .	240	140	
Fromage à pâte dure, y compris crème de Gruyère en boîtes . . . . .	190	GI	25	Matériel mécanique et électrique d'équipement . . . . .	3.000	3.000	150
Pommes et poires de table . . . . .	550	400		Machines à coudre à usage domestique . . . . .	375	175	
Cigares, cigarettes, tabac . . . . .	102	30		Machines à écrire . . . . .	200	125	50
Colorants . . . . .	110	GI		Machines à calculer . . . . .	50	100	
Produits synthétiques pour parfums . . . . .	50	75		Matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques, appareils électriques de cuisson, de chauffage . . . . .	115	135	50
Fils de rayonne . . . . .	50	150		Instruments scientifiques de mesure divers . . . . .	250	150	
Tissus de tout genre . . . . .	150	150	50	Phonographes, pick-up, moteurs, etc. . . . .	25	25	
Broderies . . . . .	50	1.450		Montres . . . . .	300	225	98
Tricotages et confections . . . . .	75	50		Fournitures de rhabillage . . . . .	35	30	
Chaussures . . . . .	125	200		Divers général (y compris les vaches et taureaux pour l'Algérie et la Tunisie . . . . .	1.070	2.200	250
Crayons et porte-mines . . . . .	—	25					

### LISTE B3

#### Importation de marchandises suisses dans les Territoires d'outre-mer et les États associés

	Contingents en 10.000 fr. s.			Contingents en 1.000 fr. s.	
	Territ. d'outre-mer	États associés		Territ. d'outre-mer	États associés
Laits médicaux en poudres, laits concentrés, stérilisés, pasteurisés, etc. . . . .	600	200	Appareils photographiques et accessoires, appareils de cinéma projecteurs et caméras, phonographes, pick-up, moteurs, etc. . . . .	250	
Fromage . . . . .	103		Autres fabrications mécaniques et électriques . . . . .	350	100
Produits chimiques divers dont colorants . . . . .	135	100	Appareils électriques et instruments divers y compris appareils de radio . . . . .	325	100
Tissus, mouchoirs et confections . . . . .	2.000	150	Montres et mouvements finis, fournitures de rhabillage . . . . .	850	184
Matériel mécanique et électrique d'équipement, y compris instruments de géodésie . . . . .	850	250	Chaussures . . . . .	200	
Machines à coudre à usage domestique . . . . .	250	150	Raccords . . . . .	50	
Machines à écrire . . . . .	300		Divers général, y compris pièces de rechange . . . . .	1.681	900

### LISTE D

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents
1	231-237	Bois de mines (pins et mélèze) . . . . .	3.500 m <sup>3</sup>
2	289/291	Pâtes à papier . . . . .	670 t.
3	862/863	Aluminium brut . . . . .	83,3 t.
4		Urée . . . . .	84.000 fr. s.
5		Produits intermédiaires pour color.	1.000.000 fr. s.